



### 4 Location de logement de particulier

#### 4-5 Les vérifications obligatoires d'un contrat

Le contrat de location sert à définir les droits et devoirs du propriétaire et du locataire. L'apposition de votre nom atteste que vous avez bien pris connaissance des clauses. Il est donc recommandé de bien lire le contrat avant d'y apposer son nom. Afin d'éviter tout problème, voici une liste des vérifications à effectuer.

|   |   |
|---|---|
| <b>Loyer, charges</b>                           | Montant et date de paiement, moyens de paiement   |
| <b>Interdictions</b>                            | Animaux domestiques par exemple   |
| <b>Possibilité de renouvellement de contrat</b> | Un contrat est en général d'une durée de deux ans. Pour renouveler son contrat, il se peut que le propriétaire demande des frais de renouvellement. De même, l'agence immobilière peut aussi réclamer des frais de dossier. |
| <b>Conditions de résiliation</b>                | Dans certains cas, le dépôt de garantie ne sera pas restitué. Des frais importants de nettoyage peuvent être ponctionnés sur le dépôt de garantie. Il est recommandé de bien définir ces clauses avant de signer.           |